

MAIRIE 79290 BRION-PRÈS-THOUET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation du conseil : 05/12/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX – DIACRE - LANDAIS – SOULARD - BAIN – BREGER – GOURIN

Absents : MMES-MM – GRANGE –

Excusés : MMES-MM– NOGUES – PICHOT – MAHÉ–

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
	12	8	4	1	9

11_12_DELO4 : OUVERTURE CRÉDITS INVESTISSEMENT AU QUART POUR 2026

Vu l'article L612-1 du code général des collectivités territoriales, concernant l'annualité budgétaire ;

CONSIDÉRANT que si le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il peut également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts par anticipation devront être repris lors du vote du budget 2026.

Il est proposé de voter une anticipation budgétaire pour les investissements du budget principal 2026 de la manière suivante :



DÉPENSES			
Chapitre	BP 2025	% anticipation Maximal	Plafond 25% 2026
21312 Bâtiments scolaire	15 000,00 €		
2135 Installation, Agenc, Aménag	3 000,00 €		
2158 Matériel et outillage Techni	1 500,00 €		
2183 Mobilier bureau et info	2 200,00 €		
2184 Mobilier	2 150,00 €		
2188 Autres immo corporelles	1 500,00 €		
Total Ch. 21 :Immo. Corporelles	25 350,00 €		
2313 Constructions en cours	548 625,38 €		
Total Ch. 23 : Immo. En cours	548 625,38 €		
TOTAL DES CHAPITRES	573 975,38 €	25%	143 493,84 €

Répartition sur BP 2026 :

Chapitre 21 :

Article 2135= 25 000 €
 Article 2158= 5 000 €
 Article 2188= 3 500 €
TOTAL : 33 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, adopte la proposition d'ouverture de crédits au quart des dépenses d'investissement.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,
 Sindy LANDAIS



Le Maire,
 Thierry DECHEREUX


